



TRANSMANIQUE EN SOLITAIRE

AVIS DE COURSE

Samedi 28 et dimanche 29 août 2010

1. ORGANISATION ET CONTACT

Cercle de la Voile de la Société Nautique de Genève, Port-Noir - 1223 Cologny, Suisse

Tel: +41 22 707 05 00 / Fax : +41 22 707 05 09

Rodolphe Gautier - Thierry Chappatte

Email : translemanique@nautique.org

2. REGLES REGISSANT LES COURSES

1) Les Règles de Course à la Voile de l'ISAF (RVC 2009-2012);

2) Les prescriptions de Swiss Sailing;

3) Les règles de classe des séries admises et les règles de l'ACVL (SRS 2010);

4) L'Avis de course et les Instructions de course du CVSNG;

5) La règle 61.1 (b) RCV est modifiée par l'article 21.3 des Instructions de course.

3. PUBLICITE

La Translémannique en solitaire est une manifestation de catégorie C.

4. ADMISSIONS

Régates ouvertes aux voiliers monocoques ACVL (SRS 2010), classes TCFX, TCF1+2, TCF3, TCF4, ainsi qu'aux classes monotypes Toucan (TO), Surprise (SU), Grand Surprise (GS), ayant tous un certificat de jauge ACVL SRS 2010 (solo) valable.

Les concurrents inscrits doivent être membres d'une fédération nationale.

5. PROGRAMME

Vendredi 27 août 2010

De 17h30 à 20h00

Accueil des concurrents et retrait des Instructions de course, du matériel de course et des balises. Repas possible au club house.

Samedi 28 août 2010

8h30 : A disposition du Comité de course

9h20 : Signal d'avertissement

9h25 : Signal préparatoire

9h30 : Signal de départ

Dès 10h00 : Suivi de la course en direct sur écran géant à la SNG.

Dimanche 29 août 2010

02h00 : Fermeture de la porte à Lutry

15h00 : Clôture de la ligne d'arrivée

18h00 : Distribution des prix et apéritif



6. CLASSEMENTS

Classements séparés, en temps compensé, pour les classes ACVL (SRS 2010 Solo) réparties comme suit : TCF1+2, TCF3, TCF4.

Classements séparés, en temps réel, pour la classe ACVL (SRS 2010) TCFX et pour les séries Toucan (TO), Surprise (SU) et Grand Surprise (GS).

Classement général en temps compensé ACVL (SRS 2010 Solo).

7. PARCOURS

Port-Noir – Lutry – Radiophare de Saint-Prex – Port-Noir.

Toutes les marques sont à **laisser à bâbord**, à l'exception de la marque d'arrivée à tribord.

8. INSCRIPTIONS ET FINANCE D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement en ligne, sur le site www.translemanique.ch. La finance d'inscription est de CHF 100.- et la date limite d'inscription est le mercredi **25 août 2010 à minuit**, ultime délai.

Attention, pour des raisons de sécurité, seuls les 100 premiers inscrits pourront participer à la course. Si le nombre de concurrents dépasse ce quota, la date de paiement fera foi pour définir l'ordre d'inscription.

La confirmation d'inscription, le retrait des fanions officiels et des Instructions de course et des balises se feront au secrétariat des régates du CVSNG **le vendredi 27 août 2010 entre 17h30 et 20h00.**

A cette occasion seront présentés la carte d'affiliation à la FSV/SWS ou à toute autre fédération nationale étrangère, ainsi que l'autorisation relative à la publicité.

Aucune formalité ne sera effectuée le samedi 28 août 2010.

9. JAUGE

Le Comité de course se réserve le droit de procéder à des contrôles de jauge. Tous les voiliers devront en particulier disposer d'un certificat de jauge SRS valable pour la saison 2009. Ce certificat peut être obtenu sur www.acvl.ch.

10. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de course seront remises aux concurrents le vendredi **27 août 2010** et sont également consultables sur www.translemanique.ch.

11. ASSURANCE

Tous les concurrents ont l'obligation d'être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile couvrant les risques survenant en compétition.

12. RESPONSABILITE

Tous les concurrents participeront à la Translémanique à leur propre risque et sous leur propre et entière responsabilité conformément à l'article 4 RCV. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de dommage matériel ou corporel (incluant l'invalidité ou le décès), qu'il ait été causé avant, pendant ou après la course. Le Comité de course se réserve le droit d'interrompre la régata pour des raisons relevant de la sécurité des concurrents.